

On pese les avantages et les désavantages de chacun de ces plans et on leur trouve des objections sérieuses dont la principale était le coût de l'entreprise, une autre, l'éloignement du centre des affaires, et une troisième, l'obligation de faire venir l'eau des rapides de Lachine pour remplir les bassins. Le niveau des bassins à Hochelaga se trouverait de 37 pieds au-dessus du niveau du St. Laurent et la communication devait se faire au moyen de deux écluses situées au nord du bassin. Il faudrait creuser le bassin à une profondeur de 20 pieds, l'entourer de murs en maçonnerie qui reposeraient sur des cribs chargés de pierres. Il faudrait amener l'eau pour fournir les écluses de la tête du rapide de Lachine, une distance de 11½ milles avec une chute de 9½ pieds au coût de \$2,017,320 ou pomper l'eau du fleuve par machines à vapeur qui coûteraient \$138,240 de construction et \$68,000 par année d'entretien. Mr. Childe se prononce carrément contre le projet. Tout en condamnant le projet pour les navires d'outre-mer, on reconnaissait la position admirable de la baie d'Hochelaga pour faire le commerce de bois, et on prédisait que le temps n'était pas éloigné quand la baie serait occupée par les produits des forêts et des scieries de l'Ottawa et de ses tributaires.

Le projet du carré Viger venait ensuite.

A propos de ce projet, M. Childe s'exprimait comme suit :

“ L'extension du canal depuis l'écluse de la côte St-Paul à travers la ville jusqu'au carré Viger et la construction là ou quelque peu plus bas dans la rue Craig de docks pour l'usage des navires d'outre-mer aurait été un projet magnifique autrefois, mais aujourd'hui, il est trop tard.” Et il donne ses raisons à l'appui, dans lesquelles concourent MM. McAlpine et Kirwood. Puis vient en dernier lieu le projet de la Pointe St-Charles. Ce projet était grandiose. Il comprenait la construction d'un mur depuis le nord de la jetée du pont Victoria presque perpendiculaire et presque parallèle au courant sur une distance de 4000 pieds à un point au sud-est de la Pointe du Moulin à vent, de là, à angle droit 1400 pieds vers le rivage près de l'embouchure du canal, comprenant une espace de 130 acres. La surface de l'eau dans ce bassin serait élevée de 20 pieds au-dessus de la moyenne de l'eau du St-Laurent avec laquelle, elle serait raccordée dans la partie est du bassin par le moyen d'une écluse de 400 pieds de long et d'une largeur de 75 pieds pourvue d'une paire de portes placées à 150 pieds au-dessous